

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°1-2024 | Janvier 2024 | 1 €

LES PAYSANS ONT RAISON



Une centaine de camarades du CHU se prononcent pour le cessez-le-feu et en soutien aux soignants de Gaza !

DISCUTONS DE L'ACTION EFFICACE POUR GAGNER



Manifestation contre l'inclusion scolaire systématique le 25 janvier à Paris

Manifestation des agents de la DGFiP du 9 janvier



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine
- 4 Loi Immigration
- 5 AG métallurgie de Cholet
- 6 Mobilisation Défense
- 7 Mobilisation DGFIP
- 8/9 Inclusion scolaire
- 10 AG CHU
- 11/12 Pôle Emploi devient France Travail
- 13 AG Territoriaux du Saumurois
- 14 Ils ont eu raison/ Pain Paix Liberté
- 15 Quelques chiffres

17 OCTOBRE
2024

Loire Authion

FO
49

34^e CONGRÈS
de l'UD cgt-FO
de MAINE-ET-LOIRE

Au « réarmement » de Macron, opposons les revendications !

L'année 2024 commence comme 2023 a terminé. Les bombardements de l'armée israélienne à Gaza n'ont pas cessé faisant aujourd'hui plus de 28000 victimes dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants.

La guerre plonge la popu-

lation dans une grande détresse, la famine sévit. Il n'y a plus aucun refuge pour la population dans la bande de Gaza. Les hôpitaux ne sont plus en mesure d'assurer tous les soins. Comment notre gouvernement peut-il se féliciter d'avoir accueilli une dizaine d'enfants pour leur assurer des soins ? Une goutte d'eau !

Et le conflit s'étend dans cette partie du globe. Partout dans le monde, en France et même en Israël, les rassemblements et les manifestations sont de plus en plus importants pour exiger le cessez-le-feu et la libération des otages. Notre organisation syndicale, profondément attachée à la paix dans le monde, ne peut

être absente de ces mobilisations. Avec l'intersyndicale nous appellerons à la manifestation massive du 10 février à Angers.

Le vote de la loi « immigration » avec les voix du Rassemblement National de la droite, mais sans la totalité des députés du parti présidentiel, a ouvert une nouvelle crise au sein du gouvernement. Notons que ce gouvernement est largement affaibli, ce qui a conduit Elisabeth Borne à faire usage à 24 reprises du 49-3 depuis sa nomination après les présidentielles de 2021, pour imposer ses lois de régression sociale.

C'est dans ce contexte que le président a nommé 1er ministre un jeune millionnaire en la personne de Gabriel Attal, censé incarner la modernité. Un nouveau gouvernement resserré a été formé ... tellement resserré qu'il n'y a plus de ministre de la fonction publique, de la santé, du logement et du transport ! C'est un signal fort que le gouvernement donne sur la politique qu'il entend mener. Une politique où la priorité ne sera pas le développement des services publics ! Et à peine nommée, la ministre de l'éducation s'est pris les pieds dans le tapis avec ses déclarations fracassantes sur l'école publique, en faisant la part belle à l'école privée. À y regarder de près, ce gouvernement comporte de nombreux ministres qui traînent quelques « casseroles » ...

Et puis, le 16 janvier, il y a eu la conférence de presse où Jupiter entouré de sa cour, a répondu aux journalistes et donné les grandes lignes du prochain gouvernement. Réarmement, c'est le vocable du président qui veut réarmer l'économie, réarmer l'école ! C'est ainsi qu'il annonce un « congé naissance » de 6 mois (durée inférieure aux droits potentiels actuels), de nouvelles mesures de restrictions sur l'indemnisation des chômeurs et particulièrement pour les chô-

meurs en fin de carrière, ceux qui ont été licenciés et dont les entreprises ne veulent plus parce qu'ils coûtent trop chers !

Il promet une nouvelle loi « travail » dont les contours sont les 80 mesures de simplification que proposent la CPME et pour lesquelles une partie porte sur la représentation des salariés dans les entreprises. Ce qui se dessine c'est l'affaiblissement du rôle des organisations syndicales, le renforcement du « dialogue social » dans les entreprises, la fin de l'extension des accords de branches qui deviendraient ainsi facultatifs dans les entreprises. L'objectif est clair : aller au bout des précédentes lois et ordonnances travail et donner des gages au patronat.

Ce gouvernement qui remet en cause sans cesse nos libertés, qui n'hésite pas à faire convoquer les syndicalistes à la police, qui réprime, vient de promulguer une nouvelle loi immigration après la censure de 35 articles sur 86 par le Conseil Constitutionnel.

Mais pour FO, elle est doit être retirée purement et simplement ! Cette loi soumet à l'arbitraire des préfets, les OQTF et la délivrance des titres de séjour ; elle remet en cause les droits des travailleurs étrangers. Sous la pression des syndicats, le gouvernement s'apprête à régulariser des médecins étrangers sans qui les services ne pourraient pas fonctionner.

Mais le gouvernement devrait être attentif, car la colère, si elle s'exprime avec moins d'ardeur depuis la réforme des retraites, n'est pas retombée, loin de là ! Les salariés n'ont pas capitulé et les derniers événements le montrent. Ils continuent avec leurs organisations à porter et défendre leurs revendications. La question des salaires est une priorité !

C'est ce qui remonte dans toutes les assemblées générales ! Comment pourrait-il en être autre-

ment avec une inflation à 5% sur l'année 2023, une augmentation des prix à la consommation de 12% sur un an et de 20 % sur 2 années ? Bruno Lemaire, ministre de l'économie, nous annonce ironiquement que les taxes sur l'électricité ne devraient pas excéder 8% en lieu et place des 10% prévus...

Mais de qui se moque-t-on ? Le 25 janvier, les syndicats de la FNEC avec l'action sociale, la fédération des services publics et de santé ont réuni 5000 manifestants à Paris contre l'acte 2 de l'école inclusive qui supprime des établissements spécialisés et remet en cause l'accès des élèves handicapés à des soins !

Et depuis quelques jours, des milliers d'agriculteurs ont organisé le blocage et la paralysie de grands axes routiers, faisant trembler le plus haut sommet de l'État. Ils veulent vivre dignement de leur travail et demandent la mise en place de prix planchers. Le gouvernement n'ayant que très partiellement cédé à leurs revendications, ils ont décidé de poursuivre et amplifier leur mobilisation. Ils seront rejoints par les taxis, les entreprises du BTP dès le 29 janvier. La revendication qui porte sur les revenus pour vivre dignement, c'est celle que nous portons avec les salariés.

L'UD FO apporte tout son soutien aux agriculteurs comme elle l'avait fait en 2018 avec les Gilets Jaunes. Pour l'Union Départementale FO 49, la mobilisation des agriculteurs est la voie à suivre, la question du blocage de l'économie qui nous a manqué en 2023 sera peut-être possible en 2024.

Alors, réunissons les instances syndicales, les assemblées générales, les salariés sur leur lieu de travail, dans les ateliers, les services et posons la question de l'organisation du rapport de force pour gagner !

ACTUALITÉS

Loi Immigration

Retrait pur et simple de la loi « immigration » Loi raciste et anti-ouvrière



RASSEMBLEMENT Mardi 23 janvier à partir de 12H à la Préfecture



L'Union Départementale FO 49 a participé à la manifestation angevine qui a réuni 400 personnes le dimanche 14 janvier.

Elle considère qu'il faut tout mettre en œuvre pour le retrait de cette loi. Conformément au mandat de sa Commission Administrative, elle ira porter cette exigence auprès du Préfet un jour de semaine : **mardi 23 janvier 2024. Elle appelle les militants et tous ceux qui n'acceptent pas cette loi à se rassembler massivement à partir de 12H devant la Préfecture.**

La loi « Immigration » est une loi xénophobe et raciste. C'est la place du syndicalisme libre et indépendant que de s'y opposer en exigeant son retrait. Cette loi inique ajoutée à toutes les mesures anti-démocratiques prises depuis plusieurs années (la loi « sécurité globale », les restrictions à la liberté de réunion, de rassemblement ou de manifestation, la remise en cause du droit de grève, etc.) questionne avec gravité sur l'évolution d'un État qui dérive dans une spirale autoritaire et liberticide.

Avec cette loi, un Préfet peut décider de faire expulser un étranger sans que la justice ait son mot à dire. Ces enfants qui naissent, grandissent et sont scolarisés en France n'auront plus automatiquement la nationalité française (droit du sol). Cette loi est non seulement raciste, mais c'est aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et les acquis démocratiques. Elle est à l'opposé des principes de solidarité ouvrière que nous défendons.

Quelques exemples...

1 - L'exemple de la Sécurité sociale

Jusqu'à maintenant, c'est le fait de cotiser qui donne droit aux prestations et rien d'autre. L'article 5 des ordonnances de 1945 stipule que « les travailleurs étrangers sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français ». Avec la loi Immigration, ce droit aux prestations pour les travailleurs étrangers est conditionné à une durée de présence minimale ! Avec cette loi, à rebours des principes fondateurs de la Sécurité Sociale, des salariés d'origine étrangère cotiseront mais ne bénéficieront plus des mêmes droits que les autres. Si cette loi est promulguée, des salariés qui bénéficient aujourd'hui de prestations en seraient privés du jour au lendemain.

À titre d'exemple, une mère célibataire de 3 enfants pourrait voir ses revenus mensuels diminuer de 319€ au titre des allocations familiales et de 516€ au titre des aides au logement... et tout cela en raison de sa nationalité ! Le Medef prévoit le recours à une main d'œuvre de 3,9 millions de travailleurs étrangers supplémentaires d'ici 2050 en France, en parti culer dans les métiers dit « en tension ». Cela signifie qu'une partie de ces salariés n'aurait pas les mêmes droits en matière de Sécurité Sociale. Et pourquoi ne pas imaginer à l'avenir un salaire et des garanties collectives moins élevées pour ces salariés, avec toutes les conséquences sur le niveau des salaires et des droits de toute la classe ouvrière ?

Retrait pur et simple de la Loi « immigration » - Loi raciste et anti-ouvrière

2 - L'exemple des étudiants étrangers

La loi « immigration », dans tous ses aspects nauséabonds, institue une obligation de verser une « caution retour » pour les étudiants étrangers. C'est-à-dire à verser une somme pour financer leur future expulsion à la fin de leurs études. De même elle met en place des frais d'inscription exorbitants pour les étudiants étrangers tout en établissant une distinction – une ségrégation – entre les étrangers eux-mêmes selon que vous venez de l'Union Européenne, du

Canada, de Suisse, d'Afrique ou d'Asie. Le 20 décembre dernier, les présidents d'universités ont publié un communiqué dénonçant les « mesures indignes » de cette loi, ainsi que son impact calamiteux sur l'enseignement supérieur dans le pays. De nombreux enseignants d'université craignent que cela entraîne une baisse du nombre d'étudiants et mette en danger certaines formations.

3 - Maria Saloméa Slodowska

À la fin du XIX^{ème} siècle, en 1891, cette jeune femme, sujette de l'Empire tsariste, bien que née à Varsovie, alors qu'il lui était impossible de poursuivre des études supérieures parce que cela était interdit pour les femmes dans l'empire russe, a pu obtenir une bourse d'étude et venir étudier en France. Du fait des dispositions actuelles de la loi « Immigration », cela ne

serait plus possible et Maria Saloméa Slodowska ne pourrait pas venir étudier en France. Et Maria Saloméa Slodowska ne pourrait devenir Marie Curie, ne pourrait devenir une des plus grandes scientifiques du monde et être la seule femme à obtenir deux prix Nobel pour la France !

4 - 2 000 médecins étrangers exclus de l'hôpital

Cet état de fait ne dépend pas directement de la loi «immigration» mais obéit à une même logique : alors que tout le monde s'accorde sur le fait que l'on manque de médecins, 2000 médecins hospitaliers à diplômes étrangers

sont en rupture de contrat depuis le 31 décembre ou verront leur contrat non renouvelé dans les mois qui viennent du fait de directives du gouvernement.

5 - L'aide médicale d'État

Elle concerne 320 000 personnes par an et permet une prise en charge à 100 % de la plupart des frais médicaux, hospitaliers et pharmaceutiques. Elle est ouverte aux étrangers en situation irrégulière, qui ne possèdent ni titre de séjour, ni document attestant d'une demande en cours de titre de séjour. Certains rêvent d'imposer un dispositif recentré « les maladies graves et des douleurs aiguës ». Cette disposition ne figure finalement pas dans la loi. Mais le gouvernement a prévu, dans le prolongement de la loi « immigration », de réformer ce dispositif assez rapidement.



Avant que le Conseil constitutionnel ne se réunisse le jeudi 25 janvier pour étudier la loi immigration, nous nous étions réunis pour exiger le retrait de la loi.

La confédération Force Ouvrière a pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel concernant cette loi.

Elle se félicite de la censure de 32 articles sur 86, soit plus d'un tiers de la loi.

FO se félicite en particulier de la censure des dispositions qui durcissaient l'accès aux prestations

sociales et familiales. FO rappelle que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », ce qui a contribué, depuis la création de notre protection sociale collective, à la cohésion sociale de la République.

Force Ouvrière avait condamné une loi qui de l'aveu même du gouvernement était contraire à la Constitution. Pour FO, ce texte particulièrement régressif porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour sont maintenues. Elles donnent au préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.

FO continue de combattre ce texte. Bien qu'il soit fortement allégé par le Conseil constitutionnel, FO en demande toujours le retrait pur et simple.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale du syndicat FO de la métallurgie de Cholet

Interview d'Aurélien Secrétaire du syndicat.

Bonjour Aurélien, comment s'est déroulée votre AG?

Très bien ! Nous étions 22 présents soit presque tous les camarades du syndicat, je tiens à remercier Catherine Rochard (secrétaire générale de l'UD), Willy Duval (secrétaire de l'USM) et Paul Ribeiro (Secrétaire Fédérale de la métallurgie en charge de la région) pour leur présence.

Nous avons fait le point sur la situation générale, notamment sur la guerre en Palestine. Et avons rédigé et voté à l'unanimité une motion appelant au cessez-le-feu



Très bien et ensuite ?

Dans un second temps, nous avons fait un point sur la situation dans la métallurgie notamment la mise en place de la nouvelle convention collective et les négociations réalisées dans les entreprises où nous sommes

implantés. En effet, dans chaque entreprise, il faut mettre à jour les fiches de poste et mettre en place la nouvelle classification.

On observe que là où le personnel n'a pas été à la manoeuvre, il est lésé par le patron !

Nous avons terminé en parlant du développement. En effet, nous souhaitons nous implanter dans les entreprises où nous ne sommes pas encore représentés. Comme nous l'avons fait en 2023, nous irons dès que nous le pourrions négocier les protocoles d'accord préélectoraux. Nous essaierons de convaincre des salariés de nous rejoindre et de monter des listes pour être représentatifs où nous ne le sommes pas encore.

Là où nous avons des implantations, nous allons tout faire pour nous développer et former les militants pour préparer le futur !



CESSEZ LE FEU IMMÉDIAT !

Depuis plusieurs semaines, les bombardements systématiques, d'une violence inouïe, de Gaza et notamment de ses hôpitaux, de ses centres de Santé, de ses ambulances par l'armée israélienne ont conduit à la mort.

Ce sont près de 20 000 civils dont plus de 6 000 enfants qui n'ont rien à voir avec le Hamas et qui ne trouvent aucun endroit pour se réfugier, qui sont morts.

Le blocus imposé à Gaza prive la population palestinienne d'eau, de nourriture, des soins, de tout.

Les massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023 ne peuvent pas justifier la vengeance et les massacres du gouvernement Israélien à Gaza.

Nous sommes solidaires de toutes les victimes, tant celles de Gaza que celles de Cisjordanie ou d'Israël.

Nous ne pouvons pas nous taire devant la barbarie. Il est urgent aujourd'hui de nous lever comme êtres humains, de lutter contre la mort organisée et planifiée de l'Humanité à Gaza.

Nous sommes solidaires de la population, des travailleurs Palestiniens et Israéliens et de leurs syndicats.

Nous sommes solidaires des peuples du monde entier qui, par centaines de milliers, manifestent depuis des semaines de Londres à Paris, en passant par Washington ou Djakarta, pour la paix et le cessez le feu.

Nous soutenons et appelons toutes celles et ceux qui refusent la barbarie à se joindre aux manifestations intersyndicales pour le cessez le feu immédiat et permanent, l'arrêt des bombardements, la libération de tous les otages et la levée du Blocus de Gaza.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale de FO Métaux Cholet, le 11 janvier 2024.

ACTUALITÉS

Les personnels civils du Soutien ont perdu la confiance

À l'occasion de la visite du Directeur Central du SCA, Service du Commissariat des Armées, FO et CGT veulent réaffirmer l'urgence à mettre un arrêt à la casse du Soutien aux Armées.

Les dégâts annoncés dans les communiqués précédents pour les Groupements de Soutien sont aujourd'hui confirmés.

La Commission annuelle traitant des Restructurations, pudiquement rebaptisée Commission Locale des « Transformations », qui s'est tenue le 10 janvier, confirme en ce sens l'ampleur inédite depuis des années des suppressions de postes pour le Service !

69 postes sont impactés, soit à reclasser, soit à redéfinir en tout ou partie, pour le périmètre Angers, Le Mans, Saumur ! Voilà le résultat de deux ans d'expérimentation, qu'il va falloir réaliser dans les six mois (congés compris) !

Le discours rassurant de la Direction du SCA a du mal à exister face à la réalité du terrain :

- l'Armée de Terre ne reprendra à ce jour qu'une infime partie des

effectifs dédiés aux missions DFI et RH-PM, soit 5 postes pour le bassin angevin ;

- les autres employeurs du « Soutien » sont également en restructuration, quand ils ne seront pas visés par la prochaine expérimentation sur l'administration du personnel civil ;

- les postes en interministériel, évoqués en Préfecture le 7 décembre dernier (merci FO et CGT !) ne sont encore aujourd'hui que des vœux pieux, quand le Plan de Recrutement de certains ministères n'est tout simplement pas déjà achevé !

Le 11 janvier dernier, FO et CGT ont fortement réaffirmé leurs revendications à la Conseillère Sociale du SCA : FO et CGT rappellent que ce Ministère est constamment en restructurations avec des effectifs en diminution constante, des retraits de prérogatives et de tâches et qu'ils exigent dès aujourd'hui de la stabilité.

Les restructurations, ça suffit ! FO et CGT réclament un vrai

dialogue au sein de ce Ministère au bon niveau et dans le bon timing. Après avoir supprimé progressivement des postes au sein des GS, avec une DRH-AT en chef d'orchestre, le Cabinet du Ministère des Armées (mais peu de personnes étaient au courant en les entendant) a conclu que le soutien était défaillant et annonce de façon lapidaire et unilatérale, sans concertation et sans dialogue social, la restructuration profonde du SCA !

Et maintenant ?

À qui le tour ? Le Service Infrastructure de la Défense ? La Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information ? L'Action Sociale ? Ce qu'il restera des Groupements de Soutien ?

Aujourd'hui la confiance est rompue. Il n'est plus question de se payer de mots !

Les personnels civils de la Défense ne seront pas les éléments variables de cette restructuration



ACTUALITÉS

La Direction départementale des finances publiques brade son parc immobilier, au détriment de ses agents

Les agents des finances publiques seront bientôt contraints de s'entasser dans des locaux de la cité administrative pour permettre à la DDFIP 49 de vendre les bureaux de la Doutre. Ce projet se moque des conditions de travail des agents.

Après avoir liquidé toutes les Trésoreries du département, vidé les résidences de Segré et Baugé, la Direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire veut regrouper tous les services d'Angers et de Trélazé sur les bâtiments C et D de la cité administrative et vendre les locaux du boulevard Arnault. Cela pour répondre à la volonté du gouvernement de réduire de 25 % les surfaces occupées par l'administration et faire des économies sur le dos du personnel.

Actuellement, le bâtiment de la Doutre héberge 7 services différents et se sont donc quelques 90 agents qui seront contraints de déménager.

Mais l'opération, à laquelle s'oppose fermement l'intersyndicale Solidaires FO, CFDT et CGT Finances publiques, ne s'arrête pas là. D'autres services pourraient être également contraints de rejoindre la cité administrative. Le service de gestion comptable d'Angers (installé actuellement dans les locaux de la Mairie d'Angers), celui de la couronne d'Angers (actuellement à Trélazé) ou encore la trésorerie du CHU (installée dans l'enceinte du CHU) font également partie du projet de déménagement et de restructuration de la Direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire.

D'un côté, des services sont

contraints de se regrouper, sans aucun souci des logiques de travail et de la préservation de la proximité du service public.

De l'autre côté, la cité administrative héberge déjà sur 3 étages des bâtiments C et D d'autres services de la Direction départementale des finances publiques. Ce déménagement aura donc pour conséquence de réduire les espaces de travail, mais le directeur Michel Derraac a trouvé la solution. Il souhaite mettre en place le flex office.

À l'installation des bureaux partagés, se sont quelques 20 personnes, sur les 70 répartis sur chaque étage, qui seront contraintes au télétravail. Pour les agents, cela signifie aussi ne plus avoir d'espace personnel, de régler son fauteuil, ses écrans ou sa souris à chaque prise de poste. La question des équipements ergonomiques, du matériel adapté

ministrative, de la restauration collective et des mesures de protection en cas de nouvelle pandémie ?

Une pétition signée par plus de 450 agents

Pour protester contre ce projet, qui va à l'encontre des intérêts des agents, l'intersyndicale Solidaires FO, CFDT et CGT Finances publiques, a organisé un premier rassemblement le 9 janvier dernier devant l'hôtel particulier du 1 rue Talot, dont l'État est propriétaire et qui accueille le bureau du directeur de la DDFIP 49. Des panneaux « À VENDRE » y ont été installés. Nul doute que cette adresse de prestige (qui donne aussi sur le boulevard du roi René) devrait également séduire !!

En parallèle un courrier a été adressé au Maire d'Angers et à la Directrice générale du CHU d'Angers pour demander le maintien



Une centaine d'agents s'est rassemblée devant l'immeuble accueillant le bureau du directeur de la DDFIP 49, avec des panneaux portant la mention « A vendre ! »

aux agents souffrant de troubles musculosquelettiques, est reléguée au second plan, alors qu'avec le recul de l'âge du départ à la retraite, de plus en plus d'agents en ont besoin.

Quid également du stationnement à l'intérieur de la cité ad-

ministrative, de la restauration collective et des mesures de protection en cas de nouvelle pandémie ?

ministrative, de la restauration collective et des mesures de protection en cas de nouvelle pandémie ?

ACTUALITÉS

Le Combat Social a lu dans Ouest France

le 21 Janvier 2024

En Maine-et-Loire, Force ouvrière alerte sur les difficultés d'inclusion des élèves handicapés

Pour le syndicat Force ouvrière de Maine-et-Loire, les conditions actuelles de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mènent à des situations intenable. Le syndicat encourage parents et personnels de l'Éducation nationale à se joindre à la manifestation prévue à Paris jeudi 25 janvier 2024.



Force ouvrière appelle tous les acteurs, enseignants, AESH, personnel médical et sociomédical, ainsi que les parents, à se joindre à la grève et à la marche qui aura lieu à Paris, jeudi 25 janvier, pour que l'inclusion scolaire ne soit plus synonyme de maltraitance. | OUEST.FRANCE

Le syndicat Force ouvrière tire la sonnette d'alarme quant aux conditions d'intégration des élèves atteints d'un handicap dans les écoles et établissements spécialisés de Maine-et-Loire. Entretien avec Magali Lardeux, enseignante, secrétaire adjointe départementale de Force ouvrière, Vincent Jouanneau, hospitalier, et Charlene Lamare, animatrice territoriale.

Depuis la loi Montchamp votée en 2005, l'Éducation nationale a la responsabilité d'assurer la scolarisation des enfants en situation de handicap. Où est l'inclusion dans le Maine-et-Loire ?

Quatre-vingts enfants sont en attente d'être en institut thérapeutique éducatif et pédagogique pour enfants ayant des troubles comportementaux importants (Itep). En attendant, ils sont dans des établissements ordinaires. Il y a dix ans, l'agence régionale de santé a engagé une restructuration des établissements. Par exemple, à l'institut médico-éducatif (IME) Briançon, à Bauné, il n'y a plus que deux classes contre six avant. Le nombre de places d'accueil pour les enfants est passé de 50 à 21, afin de pouvoir accueillir plus d'adultes.

À découvrir

[La population de Longuenée-en-Anjou devrait croître avec les nouvelles constructions en cours](#)
[Aux Garennes-sur-Loire, les vœux du maire placés sous le signe de la communication](#)

[Lire aussi : En classe, les accompagnantes d'élèves en situation de handicap sont précieuses](#)

Les personnels font face à des situations très dures, parfois ingérables avec des enfants violents, en grande souffrance. On a un nombre croissant de fiches de signalisation santé, sécurité, travail (SST), d'arrêts pour burn-out d'enseignants, d'accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH), d'agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (Atsem).

Donc, beaucoup de familles sont sans solution ?

L'inspection académique a un quota à respecter : inclure 80 % des enfants en situation de handicap, quel que soit le handicap. Le problème, c'est que les enfants lourdement handicapés, lorsqu'ils sont scolarisés, n'ont pas accès aux établissements spécialisés et aux soins individualisés dont ils ont besoin. Il y a, dans le département, trois classes autisme. Une existe déjà à l'école maternelle Montesquieu, avec sept élèves. Deux autres sont en cours d'ouverture, à l'école Jean-Rostand, à Angers, et au collège des Ponts-de-Cé. De nombreux parents se sentent démunis, voient que leurs enfants vont mal et luttent au quotidien pour obtenir des AESH.

Que demandez-vous localement ?

L'arrêt des fermetures des structures spécialisées, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH, et le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive qui va mener, en septembre 2024 à la dissolution des IME au sein des écoles, et à la fusion des missions d'AESH et d'assistant d'éducation. On veut que l'inclusion scolaire soit faite dans de bonnes conditions pour tous, pas pour faire des économies. Nous invitons les personnels et les parents à s'inscrire pour se joindre à la grève et à la marche à Paris, jeudi 25 janvier. Un car partira de la place La-Rochefoucauld, à Angers, à 8 h.

ACTUALITÉS



Mobilisation contre l'inclusion scolaire systématique du 25 janvier

CONTRE L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE
ET FORCÉE

TOUS A PARIS LE

JANVIER

Ce jeudi 25 janvier, des milliers de personnels de l'Éducation nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute la France, sont venus crier leur colère à Paris !

Dans le bus au départ d'Angers nous étions une trentaine du Maine et Loire et une quinzaine de la Sarthe.

Les revendications sont simples : que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et

des personnels, pour que cesse la maltraitance !

Soutenus par la Confédération FO, et les Fédérations FNEC FP-FO, la Fédération des services publics et de Santé, la Fédération de l'Action Sociale, la Fédération des Agents de l'État, plus de 5 000 manifestants, venus de plus de 80 départements, ont répondu à l'appel de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre 2023.

Ensemble, ils ont organisé une journée de grève et de manifestation nationale au ministère : c'est-à-dire là où ça se décide !

La ministre Oudéa-Castéra doit répondre aux revendications qui sont exprimées par les manifestants :

- Ils refusent le chaos de l'inclusion systématique et forcée,
- Ils refusent les créations de postes dans les établissements spécialisés,
- Ils veulent le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive, non aux PAS, non aux ARE !
- Ils veulent un statut et un vrai salaire pour les AESH,

Le Conseil Constitutionnel a censuré les mesures de l'acte 2 de l'École inclusive inscrites dans la loi de Finances : c'est un encouragement à poursuivre jusqu'au retrait total et définitif des projets du gouvernement.

C'est le fruit de la mobilisation, des milliers de réunions qui ont été organisées dans les écoles, les établissements, pour établir les revendications, pour regrouper les personnels, les parents d'élèves.

Le 25 janvier des centaines d'écoles étaient fermées, avec une grève qui était décidée aussi par des adhérents de la FSU, de la CGT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale du syndicat FO du CHU d'Angers



100 militants FO du CHU d'Angers se sont réunis pour l'assemblée générale annuelle du syndicat, en présence de Mélanie Massé pour le GD FO 49, de Grégory Leduc pour la fédération FO SPS et de Catherine Rochard pour l'Union Départementale*.

De nombreux camarades sont intervenus :

Un camarade a pris pour exemple l'envahissement par 80 agents de l'EHPAD St Nicolas du Conseil de Vie Social à la suite d'une AG du personnel organisée par notre syndicat. Après cette mobilisation des recrutements ont eu lieu et si tous les problèmes ne sont pas réglés, il remarque une amélioration des conditions de travail.

Une camarade est revenue sur la rencontre de la veille avec la direction.

Suite à une pétition demandant

- la mise en stage de tous les contractuels sur poste
- la mise en CDI des contractuels qui par ce qu'ils ne sont pas de nationalités européennes ne peuvent prétendre au statut de fonctionnaires,
- la rémunération sur les grilles en vigueur des contractuels, une délégation avait été déposée les presque 900 signatures à la direction le mardi 16 janvier.

La direction a annoncé vouloir

répondre aux revendications des contractuels. Elle rémunérera à partir du 1er janvier, avec rétroactivité, les contractuels sur les grilles en vigueur et ne se dit pas opposée à revoir sa politique de mise en CDI pour les contractuels étrangers. Une nouvelle rencontre aura lieu le 1er février pour détailler ces annonces.

Ces interventions sont la démonstration que lorsque les travailleurs s'organisent ils peuvent obtenir.

Le Bureau a ensuite proposé la rédaction et la diffusion d'une «lettre à nos collègues» de l'AG. Le texte suivant a été discuté et validé par l'unanimité des participants

« Lettre à nos collègues

On n'en peut plus des conditions de travail.

Dans les services il manque des bras partout. On ne voit aucune amélioration venir parce que le gouvernement ne veut pas que la situation s'améliore dans les hôpitaux.

Preuve en est, ils viennent de renommer au Ministère l'ancien directeur général du CHU qui était déjà membre du cabinet de la ministre Buzyn, quand elle nous disait qu'il y avait des masques, quand elle a fermé des milliers de lits. On prend les mêmes et on recommence !

Combien de postes vacants ? Com-

bien de collègues non remplacés ? Combien de rappels, de missions Hublo ? Toujours plus.

On n'en peut plus de leurs mensonges.

Encore combien de mensonges comme celui du Premier Ministre quand il parle d'investir massivement pour l'hôpital alors qu'ils viennent de faire une nouvelle saignée dans les budgets.

On n'en peut plus de leur casse des services publics.

L'hôpital public est la cible tout comme l'école publique, nous en avons tous les jours la preuve avec les déclarations de la Ministre Amélie Oudéa-Castéra. Ils ne veulent plus de services publics, c'est pour ça qu'ils les laissent pourrir.

On en peut plus des salaires bloqués.

Nous constatons que la revendication des « prix planchers », pour pouvoir vivre décemment de son travail et portée par les agriculteurs, est la même revendication que l'augmentation des salaires à l'hôpital. Cela s'adresse au même gouvernement, qui veut imposer la rémunération au mérite pour les fonctionnaires et qui met à genou le monde paysan.

Dans une telle situation où l'hôpital s'effondre, où les salaires sont bloqués et qu'une attaque sans précédent sur les fonctionnaires est prévue, préparons par en bas la mobilisation, pour déborder de partout, comme le font les agriculteurs aujourd'hui.

Des victoires ont déjà été possibles, réunissons nous et établissons les revendications dans les services, mettons partout à la discussion les moyens de les obtenir ! »

L'assemblée générale a réaffirmé son appel au cessez-le-feu et son soutien aux soignants de Gaza. Pour le faire savoir une photo a été prise avec le message cessez-le-feu ! Soutien aux soignants de Gaza!

ACTUALITÉS



Pôle Emploi devient France Travail



Cest officiel. Depuis le 1er janvier 2024, Pole Emploi a laissé place à l'opérateur France Travail. C'est peut-être la touche finale dans la profonde réforme du service public de l'emploi amorcée avec la fusion ASSEDIC/ANPE en 2008. Pour cette mise en place, l'État ne prévoit pas moins que de pio-

cher 12 milliards d'euros entre 2023 et 2026 dans les caisses de l'Unedic pour financer France Travail et met à mal la caisse d'assurance chômage (qui va devoir emprunter 800 millions d'euros sur les marchés).

La loi « Pour le Plein Emploi » réorganise le service public de l'emploi (SPE) autour du réseau pour l'emploi (RPE) qui a pour

mission de coordonner les acteurs de l'emploi et d'harmoniser leur offre de services. Désormais, chaque niveau national, régional, territorial et local aura sa gouvernance. Des comités France Travail régionaux sont mis en place. Ils sont co-présidés par l'état et les conseils régionaux. Leur rôle sera de garantir le déploiement des politiques d'emploi. Des protocoles régionaux ont déjà été

ACTUALITÉS

signés au sein de France Travail notamment en Pays de la Loire au sujet de la formation (coordination des actions de formation entre France Travail et région). On peut y voir une amplification de la régionalisation du SPE risquant d'entraîner à terme une différence de traitement entre les demandeurs d'emploi. FORCE OUVRIÈRE condamne cette amplification et l'inégalité de traitement.

La « super structure » France Travail réforme profondément l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA. L'objectif principal affiché est de contribuer à la baisse du chômage en France (perspective 5 % en 2027). L'inscription pour toutes les personnes sans emploi (demandeurs d'emploi inscrits aujourd'hui à Pôle Emploi, bénéficiaires du RSA et leurs conjoints, les jeunes accompagnés par les missions locales, les personnes handicapées accompagnées par Cap Emploi) sera automatique. Cela représente plus de 2 millions de bénéficiaires du RSA supplémentaires qui vont devoir s'inscrire à France Travail et être accompagnés. Pourtant, seulement 300 postes supplémentaires sont prévus pour faire face.

Tous ces demandeurs devront signer un contrat d'engagement qui comportera un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle et une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine pour les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement et les allocataires du RSA. C'est là qu'il pourrait leur être demandé d'effectuer des « immersions en entreprise » ce qui pourrait être assimilé à

une forme de travail dissimulé.

Concernant la formation des demandeurs d'emploi, les moyens ont déjà fortement baissé. France Travail, qui a pour but de « devenir le premier partenaire RH des entreprises » dicit M. GUILLUY (nouveau directeur général) dans ses vœux 2024, va devoir subordonner la formation aux besoins des entreprises, à l'image de la montée en objectifs du nombre d'AFPR (Action formation préalable au Recrutement) par agence ou du dispositif (1 EMPLOI 1 FORMATION) de la région.

Aujourd'hui, un demandeur d'emploi n'aura accès à la formation que s'il a une perspective d'embauche, ce qui remet en cause la liberté de chaque personne de se former.

Un contrôle plus strict des personnes inscrites à France Travail avec un nouveau régime de sanctions est prévu. Une nouvelle sanction « suspension remobilisation » voit le jour.

Si la personne refuse de signer le contrat d'engagement, ou ne respecte pas une partie de ses obligations, le conseil départemental pourra décider de suspendre le versement de son RSA. France Travail pourrait aussi prendre cette décision si le département lui délègue cette compétence.

L'allocataire sanctionné pourra toutefois récupérer rétroactivement les sommes perdues s'il se conforme a posteriori à ses obligations, mais dans la limite de 3 mois uniquement !

Enfin, alors que le Président annonçait lors de sa conférence de Presse du 16 janvier dernier des règles plus sévères en cas de refus d'offres d'emploi, une plateforme est ouverte depuis ce dé-

but d'année pour recueillir les dénonciations des employeurs ayant connu un refus d'un salarié auquel ils ont proposé un CDI. Il sera alors notifié un refus de droit à l'ARE (allocation retour emploi) lorsque le salarié aura refusé 2 propositions de CDI au cours des 12 mois précédents.

À ce jour, 100 % des dénonciations ont été acceptées par la plateforme, gérées par France Travail.

FO s'est opposé à la loi « pour le plein emploi » mettant en place France Travail. FO déplore que cette loi accentue le durcissement des sanctions envers les bénéficiaires du RSA. Ces sanctions n'auront pour conséquence que de plonger un peu plus les allocataires dans la précarité.

Nous ne pouvons par terminer cet article sans une bonne nouvelle : la section Force Ouvrière des Pays de la Loire vient de gagner une nouvelle victoire en justice sur l'anonymat. Un camarade avait saisi les prud'hommes pour demander l'anonymat concernant notamment les courriers envoyés aux demandeurs d'emploi. Le 16 janvier dernier, la direction régionale de France Travail est condamnée à cesser de communiquer aux demandeurs d'emploi et usagers le nom et prénom de cet agent. Bien évidemment la section va se saisir de cette victoire pour demander l'application à tous les agents France Travail.

Force Ouvrière considère que, face aux violences qui s'intensifient et se multiplient, cette victoire est capitale en termes de protection et de sécurité des agents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Territoriaux du Saumurois prêt à en découdre en 2024

Une quinzaine de camarades se sont réunis le 19 janvier dernier pour l'assemblée générale de rentrée, l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et de mobiliser les troupes pour 2024.

L'année 2023 a été chargée en matière de revendications. Au niveau national, la mobilisation pour les retraites a renforcé la détermination des territoriaux du Saumurois. Les militants FO se sont mobilisés sur Saumur pour rejoindre les camarades de l'intersyndicale allant même jusqu'à prendre la tête des manifestations. En effet, un camarade des territoriaux FO, motivé à bloc, a prêté son véhicule personnel pour ouvrir les défilés. Et les territoriaux Saumurois, qui sont plutôt frileux à battre le pavé, sont sortis en nombre pour défendre leur droit à la retraite!

Au niveau local, tout au long de l'année, le bureau FO des territoriaux du Saumurois a martelé ses revendications, à savoir l'augmentation de la part patronale des titres restaurants de 40 à 60 euros et une prime pouvoir d'achat. Le résultat n'a pas été celui escompté et le Maire de la Ville de Saumur

a préféré laisser sa place à son adjointe aux Ressources Humaines lors des différentes instances du personnel, pour ne plus affronter les revendications de FO.

Le syndicat FO, après les élections de décembre 2023, est maintenant la seule instance à avoir des représentants du personnel à la ville comme à l'agglo. C'est donc à FO que revient l'entière charge de défendre les agents des deux collectivités.

Sur l'année 2023, de nouveau FO s'est mobilisé pour accompagner des camarades sur des problèmes de reclassement, de plus en plus fréquents, suite à des inaptitudes sur poste et des entretiens (pré) disciplinaires. La psychologue du travail rattachée à la Ville de Saumur, a par ailleurs, partagé avec les représentants du personnel FO l'augmentation des difficultés rencontrées par les agents dans le développement de leur carrière.. Elle a dénoncé le manque de bienveillance de l'administration vis à vis de son personnel. Aujourd'hui le malaise professionnel pèse plus lourdement sur les agents avec une mauvaise répartition des charges de travail et des petits chefs tatillons. L'inflation creuse

les inégalités. La moyenne d'âge des agents est élevée, autour de la cinquantaine et les catégories C sont majoritaires dans une collectivité qui ne fait pas rêver son personnel. Les départs vers d'autres collectivités ou vers le privé s'amplifient et les jeunes ne veulent plus être titularisés.

Alors que les élus de la ville espèrent des retombées économiques importantes avec l'implantation d'un casino, il n'est pas certain que les agents voient leur régime indemnitaire augmenter. Plus de 800 000 euros ont déjà été dépensés pour l'achat du bâtiment, mais il n'y a jamais d'argent pour les agents.

2024 sera de nouveau une année de revendications pour les territoriaux du Saumurois. À l'ordre des mobilisations locales, toujours l'augmentation de la part patronale des titres restaurant, une prime pouvoir d'achat pour tous, l'augmentation des régimes indemnitaires et le passage en catégorie B des agents de maîtrise. FO continuera également à soutenir les agents des crèches et de l'EHPAD, sans oublier tous ceux qui ont besoin d'être accompagnés.



ACTUALITÉS

Ils ont eu raison !

Les salariés d'Eurotunnel étaient en grève le 21 décembre dernier. Leur grève massive a eu pour conséquence le blocage du tunnel sous la manche. Le mouvement a provoqué le blocage du trafic sous la Manche pendant de longues heures. La raison ?

Les salariés accompagnés de leurs syndicats rejetaient la prime exceptionnelle de 1 000 euros annoncée par la direction le 15 décembre dernier. Ils revendiquaient le triplement de la prime, arguant des récents bons résultats de Getlink, la société gestionnaire du tunnel. Le trafic avait finalement repris sous la Manche le 21 décembre en soirée.

« Si les salariés de l'entreprise retournent à leur travail, c'est que les négociations que nous avons âprement menées au cours de la journée auprès

de la direction générale ont été porteuses de résultats qui nous satisfont », a indiqué Franck Herent, délégué FO de Getlink.

Dans l'après-midi, les navettes transportant des voitures et les camions étaient elles aussi bloquées... alors que les premiers départs commençaient pour les fêtes de fin d'année. Les trains ne pouvaient pas emprunter le tunnel, indiquait Eurostar.

TRIPLEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE

La société Getlink, qui exploite le tunnel, a déclaré dans un communiqué que la grève avait entraîné l'interruption « complète » des services ainsi que la fermeture de ses deux terminaux, en France et au Royaume-Uni. Cela a provoqué la panique! « L'an dernier, l'ouvrage binational a transporté 2 millions de véhicules particuliers, soit 8 à 9 millions de personnes, plus 10 à 11 millions de passagers sur les TGV d'Eurostar, et de nombreux ca-

mions », relèvent Les Échos. Les conditions de sécurité sont particulièrement drastiques pour cet ouvrage de 50 km qui a déjà connu deux incendies de camions en trois décennies. L'absence de seulement quelques salariés à des postes critiques, touchant au contrôle du trafic ou à la sécurité sûreté par exemple, entraîne des perturbations très sévères. Le ministre délégué aux Transports, Clément Beaune, a lui-même fait pression sur Getlink pour trouver immédiatement une solution à la grève.

Grève sur les revendications et rapport de force maximum = victoire. À méditer...

Cessez le feu en Palestine Pain Paix Liberté !



Depuis le début du conflit, nous appelons à un cessez-le-feu et participons aux manifestations y appelant.

Aujourd'hui l'OMS comptabilise presque 2 millions de déplacés, 60 000 blessés et 25 000 morts dont 70 % de femmes et d'enfants. Faute de médicament plus 1 000 enfants ont été amputés d'un membre sans anesthésie, selon l'Unicef. Plus de 300 soignants et presque 80 journa-

listes sont morts dans l'exercice de leurs missions.

70 % des bâtiments de Gaza sont détruits ou endommagés d'après le Wall Street Journal

Toutes ces horreurs ont eu lieu dans un territoire représentant 0.63 % de la superficie du Maine-et-Loire!

Partout dans le monde, les travailleurs appellent au cessez-le-feu :

Le syndicat américain CWA s'est joint à l'appel au cessez-le-feu signé par l'UAW (dont nous avons reproduit des extraits de l'appel dans le dernier numéro). Le syndicat regroupe 50 000 hôtesses et stewards de 19 compagnies aériennes.

En Angleterre, au Yémen, en France, en Tunisie, aux États-Unis, au Japon, en Espagne, en Italie, en Norvège partout dans le monde, des millions de manifestants témoignent pour le cessez-le-feu!

Dans le département, le samedi 13 janvier se sont rassemblés plus de 400 personnes. Et les suivants n'ont pas désempilé.

L'Union Départementale appelle ses militants à participer à la mobilisation plus large du 10 février .

«L'unité des travailleurs fera la paix dans le monde»

QUELQUES CHIFFRES



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Au 1^{er} janvier 2024 est généralisé le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et verts) par des « solutions de gestion de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets pour les particuliers ». Certains devront réaliser leur compost. Reste à savoir si leur type de logement le permettra! L'exécutif a décidé par ailleurs d'un dispositif public de leasing de voitures électriques à 100 euros par mois minimum, hors assurance et achat de la borne de recharge. Ce « crédit à la consommation » s'adresse aux actifs dont le revenu fiscal, par part, n'excède pas 15400 euros par an, soit moins de 1300 euros par mois. Des travailleurs aux faibles revenus qui pourraient hésiter à s'endetter. Si le bouclier tarifaire sur l'électricité est maintenu en 2024, une hausse – jusqu'à 10% – du prix de cette énergie est annoncée au 1^{er} février, soit +37% en un an. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,65 €

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,91 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,83 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
181,92 €	Par enfant en plus à charge.
71,00 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+0,1%	en décembre 2023 (-0,2% en novembre 2023).
+3,7%	en décembre 2023 sur un an (+3,5% en novembre 2023).

En décembre 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,1% sur un mois et augmentent de 3,7% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%	Assurance vieillesse.
0,40%	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%	Tranche 1.
8,64%	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%	Tranche 1.
1,08%	Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €	(brut) Valeur du point.
5907,34 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1801,73 €	(brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 366.
11,10%	Retenue pour pension.
9,2%	CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5%	RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Loi de financement de la Sécurité sociale 2024

La loi n°2023-1250 de financement de la Sécurité sociale pour 2024 (LFSS) a été publiée au Journal officiel le 27 décembre 2023.

Le Groupe VYV vous propose un rappel des principales mesures adoptées.

Le renforcement des contrôles sur les arrêts de travail

L'accompagnement des médecins présentant un taux important de prescription d'arrêts de travail sera dorénavant applicable aux centres de santé et aux sociétés de téléconsultation dont le taux de prescription apparaît anormalement élevé en comparaison aux pratiques observées sur le territoire.

Les arrêts de travail délivrés en téléconsultation

En téléconsultation, il ne sera plus possible, sauf pour certaines exceptions, de bénéficier d'une prescription ou d'un renouvellement d'arrêt de travail supérieur à 3 jours.

Les prescriptions délivrées par les plateformes en ligne

Il est prévu un encadrement des pratiques de certaines plateformes en ligne qui permettent aujourd'hui de prescrire aux patients des produits, prestations et actes, pris en charge par l'Assurance maladie, après de simples réponses données à un questionnaire ou par un outil de conversation en ligne (chat, sms). La mesure impose une obligation de communication orale en vidéo transmission ou téléphonique, entre le prescripteur et le patient, pour permettre le remboursement de la prescription.

Les transports sanitaires programmés

L'objectif est d'inciter les patients à recourir aux transports partagés, lors de transports programmés en véhicules sanitaires légers et en taxis conventionnés, à condition que le transport partagé soit jugé compatible avec l'état de santé du patient.

Les rendez-vous de prévention

Ces rendez-vous, issus de la LFSS 2023, concernent désormais 4 tranches d'âge : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans. Un arrêté fixera la liste des professionnels de santé qui pourront réaliser ces bilans.

L'élargissement du rôle du pharmacien

Les pharmaciens en officine seront autorisés à dispenser sans ordonnance certains médicaments à prescription médicale obligatoire, dont les antibiotiques, après réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique pour les cystites simples et les angines.

La précarité menstruelle

Dès septembre 2024, les protections périodiques réutilisables, délivrées en pharmacie, seront remboursées par le régime obligatoire pour toutes les personnes assurées âgées de moins de 26 ans ayant leurs menstruations.

La gratuité des préservatifs

La prise en charge, à 100 % par l'Assurance maladie, de l'achat des préservatifs internes et externes en pharmacie pour les assurés de moins de 26 ans, déjà effective depuis janvier 2023, est inscrite dans la loi.

La complémentaire santé solidaire (CSS)

L'accès à la CSS avec participation financière sera facilité pour les allocataires de minima sociaux. Son attribution sera simplifiée par une présomption de droits.

100 % santé sur les fauteuils roulants

La loi prévoit d'étendre la prise en charge renforcée pour des catégories de fauteuils roulants inscrits à la liste des produits et prestations, dans le courant 2024.

L'activité physique adaptée

À titre expérimental et pour une durée de 2 ans, l'État peut autoriser le financement de la mise en place, par certaines agences régionales de santé, d'un parcours soumis à prescription médicale visant à accompagner les personnes traitées pour un cancer et en affection de longue durée. Le contenu de ce parcours, sera composé d'un ou plusieurs bilans de condition physique ainsi que de séances d'activité physique adaptée.



Pour + d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Téléchargez le guide « L'essentiel » de la LFSS 2024